



SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

## ARRÊTÉ N° 2026-66-8.3.3

### Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux LA Minée

**La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON;**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8<sup>ème</sup>-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'avis de Madame la présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime en date du 8 janvier 2026 ;

Vu la demande présentée par la société DA SOLUTIONS 13 avenue d'Aygu 26200 MONTELMAR ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison d'un remplacement de poteau télécom « la minée » 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

### ARRÊTE :

#### **ARTICLE 1 : du 02 mars au 27 mars 2026**

La circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux.
- Chaussée réduite au droit de l'intervention.
- Alternat par B15/C18.

#### **Le passage des véhicules de secours devra être préservé**

**ARTICLE 2 :** La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

**ARTICLE 3 :** Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

**ARTICLE 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

#### **ARTICLE 5 :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- (3) Madame la présidente du conseil départemental
- (4) La police municipale
- (5) La société DA SOLUTIONS

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 25 février 2026

La maire,  
**Dominique RABELLE**